

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT INDRE ET LOIRE  
COMMUNE DE LOUANS**

**Compte rendu de séance  
Séance du 11 Décembre 2017**

L' an 2017 et le 11 Décembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Madame GOUGET Micheline, Maire.

**Présents** : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. BROUSSEAU Hubert, M. FOUSSIER Fabien, Mme DUBREUIL PICHON Claude, M. BARON Benoist, M. AUBERT Thomas, Mme LANGEVIN Christine, M. FALLOURD Ludovic

**Absents excusés** :M. VAH Michel, M. VAH Jean-François, M. LEROUX Eric

**Absents** : M. PLOTON Pascal

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 06/12/2017

**Date d'affichage** :

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOUSSIER Fabien

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

- I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2017
- II - Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor
- III - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental FDSR "socle"
- IV - Demande de subvention Association Aveugles Val de Loire
- V - Demande de subvention Protection civile d'Indre et Loire
- VI - Demande de subvention Association Prévention routière
- VII - Achat de terrains consorts VERNAT
- VIII - Tarifs communaux 2018
- IX - Questions diverses

**I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2017**

Le compte-rendu de la session du 16 octobre 2017 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités

territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à la majorité des présents (8 voix "POUR" et 1 abstention).

## **II - Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor**

Les comptables du Trésor peuvent fournir une aide technique aux collectivités territoriales dans les conditions fixées par l'article 97 de la loi du 02 mars 1982, le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 et les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990.

Madame le Maire présente le courrier de Madame la trésorière de Ligueil sollicitant l'indemnité de Conseil des Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des présents (7 voix "CONTRE et 2 abstentions) :

- de ne pas attribuer l'indemnité de Conseil à Madame la Trésorière de Ligueil. Cette décision est motivée par les mesures de restrictions budgétaires appliquées au budget communal.

A la majorité (pour : 0 contre : 7 abstentions : 2)

## **III - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental FDSR "socle"**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la lettre du conseil Départemental relative à la programmation 2018 du Fonds Départemental de Solidarité (FDSR),

Vu le projet de réfection des salles municipales (salle du conseil et grange à Dîmes)

A ce titre, Madame le Maire propose de déposer auprès du Conseil Départemental un dossier de demande de subvention dans le cadre de Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) enveloppe «Socle» sur l'année 2018, selon le plan prévisionnel proposé :

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

D'après le chiffrage ADAC

DEPEN S E S		RECETTE S	
Rénovation s alle du conse il municipal et Grange à Dîmes	14 000	FDSR « Socle »	7 922
(refaire l'électricité, remplacement des convecteurs et peinture)		Autofinancement	6 078
<b>COU T TOTAL</b>	<b>14 000</b>	<b>RECETTE S TOTA L E S</b>	<b>14 000</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- CHARGE Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale "Socle" pour le programme : "Réfection des salles municipales".

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

D'après le chiffrage ADAC

DEPENSES		RECETTES	
Rénovation salle du conseil municipal et Grange à Dîmes	14 000	FDSR « Socle »	7 922
(refaire l'électricité, remplacement des convecteurs et peinture)		Autofinancement	6 078
<b>COUT TOTAL</b>	<b>14 000</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>14 000</b>

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **IV - Demande de subvention Association Aveugles Val de Loire**

Monsieur le Président de la Fédération des aveugles Val de Loire par mail en date du 24 octobre 2017, sollicite une subvention pour l'année 2018 de la commune pour leur association dans son fonctionnement et dans le développement de ses différentes missions.

Madame le Maire demande à l'assemblée de voter sur le versement de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité des présents (8 voix "CONTRE et 1 abstention) de ne pas verser de subvention.

A la majorité (pour : 0 contre : 8 abstentions : 1)

### **V - Demande de subvention Protection civile d'Indre et Loire**

Vu la demande de subvention présentée par l'association "Protection Civile" pour l'achat d'un nouveau véhicule,

Il est proposé de répondre à cette demande au prorata du nombre d'habitant,

Sur prévisionnel :

Subvention demandée : 32 930.50 €

Population Indre et Loire : 600 252 habitants

Population LOUANS : 636 habitants

Subvention accordée :  $32\,930.50 / 603\,924 * 639 = 34.84$  € arrondi à 35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité des présents (7 voix "POUR" et 2 abstentions) de verser 35 € de subvention à l'association "Protection civile" pour l'achat d'un nouveau véhicule.

Cette somme sera prélevée sur le compte 657420 "subventions non affectées".

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 2)

### **VI - Demande de subvention Association Prévention routière**

Monsieur le Directeur Départemental de l'Association Prévention Routière par mail en date du 06 décembre 2017, sollicite une subvention pour l'année 2018 de la commune pour leur association dans son fonctionnement et dans le développement de ses différentes missions.

Madame le Maire demande à l'assemblée de voter sur le versement de cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité des présents (8 voix "CONTRE et 1 abstention) de ne pas verser de subvention.

A la majorité (pour : 0 contre : 8 abstentions : 1)

#### **VII - Achat de terrains consorts VERNAT**

Les consorts VERNAT ont consenti à nous vendre pour l'euro symbolique une partie de terrain située chemin rural N°45 dit "des Bondis au gennegées" (lieu-dit la bréchottière) :

- Parcelle W 246 pour 0a 61ca qui devient W 249
- Parcelle W 243 et 247 pour 0a 60 ca qui devient W 245

Les frais de notaire s'élève à 147 €uros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- d'acquérir pour l'euro symbolique, les parcelles W 249 et W 245 pour une superficie de 1a 21 ca
- de donner pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette affaire
- de prélever les frais de notaire sur l'opération 237 "réserve foncière" sur le budget 2017.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **VIII - Tarifs communaux 2018**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- DECIDE de ne pas prévoir d'augmentation des tarifs communaux pour l'année 2018 :

# TARIFS COMMUNAUX 2018

Délibération du 11/12/2017

LIEU	Libellé	PRDX en €
OCCUPATION ESPACE PUBLIC	Redevance emplacement taxi/an	63,00
	Redevance terrasse/an	63,00
	Redevance marchands ambulants/an	63,00
CIMETIERE	Concession trentenaire les 2m2	104,00
	Concession cinquantenaire 2m2	190,00
LOCATION GRANGE A DIMES	Journée et soirée	130,00
	2 jours	185,00
	3 jours	260,00
	Vin d'honneur	53,00
	Pour activité commerciale – 1 journée	33,00
	Chauffage du 01/10 au 30/04 par jour	33,00
	Pénalité (ou amende) pour non respect du Règlement intérieur, insuffisance ménage Ou autre désagrément dûment constaté	210,00
	Caution	600,00
LOCATION BATIMENT DES ASSOCIATIONS	Journée	104,00
	2 jours	150,00
	3 jours	190,00
	Vin d'honneur	53,00
	Chauffage du 01/10 au 30/04 par jour	33,00
	Pour activité commerciale / CUMA / 1 journée	33,00
	CUMA forfait annuel pour les 2 CUMA Commu.	50,00
	Pénalité (ou amende) pour non respect du Règlement intérieur, insuffisance ménage Ou autre désagrément dûment constaté	210,00
	Caution	600,00
LOCATION SALLE DU CONSEIL	1 journée	33,00
	Caution	100,00
LOCATION tables	Table	1,35
LOCATION chaises	Chaise	0,35
LOCATION caution	Caution	150,00
CHENIL	Redevance forfaitaire/jour et par animal	30,00

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## IX - Questions diverses

- Ecole : point sur retour des questionnaires semaines de 4j ou 4j 1/2
- Chantier centre-bourg : devrait reprendre en janvier 2018
- Déchets ménagers : plus de distribution de sacs poubelles noirs uniquement des jaunes nouvelle carte de déchèterie en janvier 2018
- Repas des anciens : 32 repas commandés, 13 colis dont 4 en maison de retraite
- IUT des tanneurs : ont donné 10 ordinateurs grâce à Gwenaëlle

f) ALCE : les plantations d'hiver sont faites

g) Déco Noël : merci à Jen-François Vah, Thierry, l'entreprise Malpe, les enfants des TAP et leurs animatrices

En mairie, le 20/12/2017

Le Maire

Micheline GOUGET